



**PRÉFET  
DE L'ORNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial  
Bureau de la coordination interministérielle  
et de l'environnement

**Arrêté N° 1122-23-20-053  
portant modification de l'arrêté préfectoral N° 1122-21-20-109 en date du 9 septembre 2021,  
renouvelant la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques  
sanitaires et technologiques**

Le préfet de l'Orne,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L 1416.1 et R.1416-1 à R.1416-6,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code des relations entre le public et l'administration,

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 modifié, relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles, notamment l'article 17,

Vu le décret n° 2015-1342 du 23 octobre 2015 modifié, relatif aux dispositions réglementaires du code des relations entre le public et l'administration,

Vu le décret du 12 janvier 2022 nommant Monsieur Sébastien JALLET, préfet de l'Orne,

Vu le décret du 17 août 2021 nommant Madame Marie CORNET, secrétaire générale de la préfecture de l'Orne,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 mai 2023 portant délégation de signature à Madame Marie CORNET, secrétaire générale de la préfecture de l'Orne,

Vu l'arrêté préfectoral n°1122-21-20-109 en date du 9 septembre 2021 modifié, renouvelant la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques,

Vu le courrier de l'UDAF en date du 23 mai 2023,

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Orne,

## ARRÊTE

Article 1 – L'arrêté préfectoral N° 1122-21-20-109 du 9 septembre 2021 modifié, renouvelant la composition du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques de l'Orne est modifié comme suit (les modifications apparaissent en gras italique).

Article 2 – Le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques de l'Orne est composé comme suit :

- Le préfet ou son représentant, Président,

### **Six représentants des services de l'État :**

- 2 représentants de la Direction départementale des Territoires (DDT),
- 2 représentants de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de l'Orne (DDETSPP),
- le chef de l'unité bi-départementale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie (DREAL) ou son représentant,
- le chef du Service interministériel de Défense et de Protection Civile ou son représentant,

### **Un représentant de l'agence régionale de santé**

- le Directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) ou son représentant,

### **Cinq représentants des collectivités territoriales :**

- Les Conseillers Départementaux :

#### Titulaires :

M. Philippe VAN HOORNE

Conseiller départemental

Mme Sophie DOUVRY

Conseillère départementale

#### Suppléants :

M. Stéphane TERRIER

Conseiller départemental

M. Xavier GOUTTE

Conseiller départemental

■ Les Maires :

Titulaires :

Mme Lucette BEAUDOIRE

Maire de Sainte-Scolasse-sur-Sarthe

M. Patrick JOUBERT

Maire de La Ferrière-Bochard

M. Jean-Patrick LEROUX

Maire de Semallé

Suppléants :

Mme Aurélie BELLOCHE

Conseillère municipale de Sainte-Scolasse-sur-Sarthe

M. Gilles de PORET

Adjoint au Maire de La Ferrière-Bochard

M. André GUILLOUARD

Adjoint au Maire de Semallé

**Neuf personnes réparties à parts égales entre les représentants d'associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement, de professionnels et experts dont l'activité relève du domaine de compétence de la commission :**

■ Les associations de protection de la nature et de défense de l'environnement :

Titulaire :

M. Jean-Paul DAVEAU

Membre du Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement de Normandie (GRAPE)

Suppléant :

M. Gérard GRANDSIRE

Membre de val d'Orne Environnement, association adhérente au Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la nature en Normandie (CREPAN)

■ Les associations de consommateurs :

Titulaire :

M. Michel VERON

Membre du Comité de Liaison des Organisations de Consommateurs de l'Orne – COLOC

Suppléant :

M. André LEROY

membre de l'Union Départementale des Associations Familiales – UDAF

- La fédération départementale des associations agréées de pêche :

Titulaire :

M. Jean-Paul DORON

Président de la Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Suppléant :

M. Christian MADELAINE

membre de la Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

- La profession agricole :

Titulaire :

M. Nicolas TISON

nommé par la Chambre d'Agriculture de l'Orne

Suppléant :

M. Damien LOUVEL

nommé par la Chambre d'Agriculture de l'Orne

- La profession du bâtiment :

Titulaire :

M. Christophe TABOURET

nommé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Normandie

Suppléant :

M. François-Xavier MILLE

nommé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Normandie

- Les industriels exploitants d'installations classées :

Titulaire :

M. Jacques LE FEUVRIER

nommé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Normandie, délégation Orne

Suppléant :

non désigné

■ Les architectes :

Titulaire :

Non désigné

Suppléant :

Non désigné

■ Les ingénieurs en hygiène et sécurité :

Titulaire :

M. Arnaud ASSELIN

nommé par la CARSAT Normandie

Suppléant :

M. Sébastien TRIOPON

nommé par la CARSAT Normandie

■ Les services d'Incendie et de Secours

Le directeur ou son représentant

**Quatre personnalités qualifiées**

Mme le Docteur Véronique SANSIGOLO

nommée par le Conseil Départemental de l'Orne de l'Ordre des Médecins

M. Dominique PACORY - Commissaire Enquêteur

nommé par le Tribunal administratif de Caen

**M. Jean-Paul ROCHARD** - Président de l'UDAF

nommé par UDAF de l'Orne

M. Patrick COUSIN – maire de Cerisé

nommé par la Direction Départementale des Territoires en tant que personnalité qualifiée en matière d'eau et d'assainissement

Article 3 : Les membres du conseil départemental sont nommés par le Préfet pour une durée de 3 ans renouvelable, soit jusqu'au **8 septembre 2024**.

Article 4 : Le président et les membres qui siègent en raison des fonctions qu'ils occupent peuvent se faire suppléer par un membre du service ou de l'organisme auquel ils appartiennent.

Un membre désigné en raison de son mandat électif ne peut se faire suppléer que par un élu de la même assemblée délibérante.

- Le membre qui, au cours de son mandat décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

Lorsqu'il n'est pas suppléé, le membre d'une commission peut donner un mandat à un autre membre. Sauf dispositions contraires, nul ne peut détenir plus d'un mandat.

Article 5 : La commission est dotée d'un règlement intérieur soumis à l'approbation de la majorité des membres.

Article 6 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Orne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Orne et notifié à chaque membre.

Alençon, le **15 JUIN 2023**

Pour le préfet,

La sous-préfète, secrétaire générale,



Marie CORNET

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication, soit :*

- *par voie postale à l'adresse suivante : Tribunal Administratif – 3 rue Arthur Leduc – 14000 CAEN*
- *par voie électronique à l'adresse suivante : « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*